

Accessibilité programme

ÉCOLE

Nous ferons un état des lieux sur la mise en conformité des écoles avec les critères d'accessibilité des bâtiments. S'assurer de la formation et du respect des critères d'accessibilité par les lauréat·es des jurys de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et construction des écoles.

Nous introduirons des expert·es en accessibilité au sein des jurys de marchés publics afin de garantir la prise en compte effective des besoins d'accessibilité dès la conception des projets.

Nous nous assurerons que les cours oasis soient pensées pour tous les enfants.

LOGEMENT

Nous veillerons à l'accessibilité des logements pour tous et toutes.

Nous garantirons un objectif de **100 % de logements accessibles dans le neuf** dans le parc public et conditionnerons les aides à la pierre au respect de critères stricts d'accessibilité.

Nous couplerons systématiquement les chantiers de rénovation thermique et phonique avec des mesures d'accessibilité afin d'améliorer l'efficacité des travaux et d'éviter les interventions successives dans les logements.

Nous assurerons le bon fonctionnement et l'accessibilité des ascenseurs dans les immeubles de logements publics. Cela passera par l'objectif d'**au moins deux ascenseurs par immeuble**, de bonne qualité, avec une attention particulière portée aux contrats de maintenance et au suivi des interventions.

Nous effectuerons un **recensement du logement public accessible**, avec une transparence complète des données afin de permettre aux personnes concernées d'identifier les logements adaptés.

Au sein des **Commissions d'Attribution des Logements**, nous réserverons en priorité les logements accessibles aux personnes handicapées qui en ont besoin.

Concernant le logement privé, nous mettrons en place **un cahier de préconisations pour la construction de logements accessibles**, à destination des constructeurs et des bailleurs afin de favoriser la généralisation de logements réellement utilisables par toutes et tous.

MOBILITE

La priorité sera donnée aux mobilités actives (piétons, vélo), à l'amélioration de l'offre de transports collectifs et au déploiement du plan d'accessibilité (PAVE). Le déploiement des nouvelles offres concernera d'abord commencera par et pour celles et ceux qui n'ont aujourd'hui pas d'alternative dans les quartiers populaires et les communes périphériques, mais elle se poursuivra dans toute la métropole, sans exception.

Nous améliorerons le fonctionnement de **Mobibus**, aujourd'hui délégué à un prestataire privé, dont les conditions d'utilisation sont trop contraignantes (délais de réservation très longs, annulations fréquentes). La collectivité renforcera le contrôle du service et mettra à l'étude son intégration dans le service public.

Nous développerons un **service de Transport à la Demande (TAD)** plus important et mieux adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) sera **entièrement remis à plat** et complété d'urgence afin d'assurer la mise en sécurité complète sur les grands axes, aux abords de toutes les écoles et des rues scolaires.

Nous installerons dans tous les quartiers plus de bancs publics, des traversées sécurisées à travers chaque voie de passage et lutterons contre l'encombrement des trottoirs.

Nous garantirons d'abord la sécurité et l'accessibilité de toutes et tous, en portant une attention particulière aux personnes à mobilité réduite et à la sécurisation des chantiers. C'est ainsi que nous favoriserons la circulation piétonne et non motorisée, grâce à des aménagements spacieux, végétalisés et sécurisés pour les piétons sur les trottoirs, les places et l'ensemble de la voirie.

Nous contrôlerons strictement les **chantiers ayant une emprise sur l'espace public** afin de garantir le respect des règles de sécurisation et d'accessibilité. Des sanctions seront appliquées en cas de non-respect.

Nous ferons respecter les règles d'occupation de l'espace public par les **terrasses de bars et de cafés** afin de garantir une circulation piétonne accessible.

Nous lutterons contre l'encombrement des trottoirs par les poubelles et supprimerons les **sucettes publicitaires** qui entravent la circulation piétonne.

STATIONNEMENT

Nous remettons à plat le système de contrôle automatisé du stationnement (**LAPI**) afin de réintroduire davantage de contrôle humain et garantir le respect des places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Nous mettrons à l'étude la possibilité d'assurer une **place de stationnement PMR tous les 200 mètres**, compatible avec les zones piétonnes et l'extension de la piétonnisation de la ville.

LUTTE CONTRE LE VALIDISME

Le principe fondamental de notre action sera de **faire avec les premiers concernés**, en partant de leurs besoins pour construire les politiques municipales.

Afin de garantir cette approche, nous nous assurerons de la présence de **représentant·es de personnes handicapé·es** au sein des commissions communales et intercommunales d'accessibilité, distinct·es des associations gestionnaires d'établissements.

Nous réaliserons un audit régulier de l'accessibilité des services municipaux : Évaluation complète des bâtiments, transports, espaces publics, équipements culturels et sportifs, en lien avec les associations de personnes handicapées.

Nous assurerons la formation et la bonne connaissance des agent·e·s chargé des marchés publics des normes et recommandations en termes d'accessibilité.

Nous lancerons dès la première année un plan pluriannuel d'accessibilité des locaux municipaux avec une mise en conformité progressive de tous les équipements publics, avec l'objectif d'une **mise en accessibilité de l'ensemble des équipements publics d'ici deux ans**, en priorisant notamment les écoles.

Nous renforcerons l'accessibilité numérique et administrative : Démarches simplifiées, documents en FALC (facile à lire et à comprendre), sites web compatibles avec les lecteurs d'écran, description d'images sur les sites web et les réseaux sociaux, permanence d'accompagnement dans les maisons de la citoyenneté (droit au refus du numérique), permanences avec du personnel formé à la LSF (langue des signes française).

Nous formerons l'ensemble des agent·e·s en contact avec le public à l'accueil des personnes en situation de handicap, et mettrons à disposition des ressources auxquelles ils et elles peuvent se référer (référent·e·s accessibilité, livret).

Nous favoriserons l'achat de matériel adapté dans les écoles : Mobiliers, outils numériques et dispositifs sensoriels permettant à chaque enfant d'apprendre dans des conditions dignes.

Nous renforcerons l'accueil des enfants handicapé·e·s dans les crèches et les écoles.

Grâce à l'augmentation des effectifs d'ATSEM, des formations dédiées et une coordination avec les familles et les professionnels de santé seront possibles.

Nous formerons les agent·e·s municipaux·ales au handicap psychique et à l'accueil des personnes en souffrance.

Nous simplifierons l'accès aux droits pour les personnes concernées en proposant des services de médiation spécialisés.

Nous soutiendrons les associations de pair-aidance en santé mentale en leur donnant les moyens d'accéder à des locaux et en permettant leur présence dans les lieux d'accès aux droits.

Nous intégrerons la santé mentale à toutes les politiques municipales : prévention dans les écoles, soutien aux initiatives culturelles et sportives favorisant le bien-être psychique, travail transversal avec les associations et le secteur médico-social.

SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ SOURDE TOULOUSAINE

Nous créerons **une commission municipale spécifique dédiée à la surdité**, complémentaire de la commission accessibilité, afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes sourdes.

Nous encouragerons le recours direct à **des personnes sourdes pour certaines prestations et interventions**, plutôt que de systématiquement passer par des interprètes LSF.

Nous lutterons contre l'isolement des personnes sourdes en travaillant en synergie avec les associations :

- création de créneaux dédiés dans des lieux de sociabilité,
- possibilité de se retrouver dans des équipements municipaux (restaurants seniors, EHPAD, équipements culturels et sportifs).

Nous créerons **un pôle de la langue des signes** dans un quartier de la ville, regroupant services, activités et lieux de rencontre pour les personnes sourdes.

SENIORS

Nous mettrons en place la « ville du quart d'heure », c'est-à-dire la possibilité d'accéder à tout ce qui compte dans la vie quotidienne à quelques minutes de chez soi.

Nous organiserons avec les seniors, quartier par quartier, des déambulations ayant pour but de :
cartographier les trajets réellement empruntés au quotidien ;
repérer les trottoirs impraticables, les bancs manquants, les éclairages insuffisants, les traversées dangereuses ;
identifier les commerces, services, lieux de soins, de culture et de sociabilité indispensables à proximité ;
faire remonter directement leurs priorités d'aménagement.

Nous inscrirons ce travail dans la remise à plat du SDPA (Schéma Directeur Piéton d'Agglomération) à travers une approche collective : diagnostic, priorisation, calendrier et budget dans l'objectif d'une réalisation avant 2032. Nous voulons porter la part de la marche à pied dans les déplacements quotidiens à 45 % (contre 39 % aujourd'hui).

Nous mettrons en œuvre une piétonnisation des rues, et un aménagement de la voirie dans son ensemble, ambitieuse et surtout concertée dans chaque quartier par décisions démocratiques locales issues de la convention et des coopératives de quartiers.

Nous repenserons l'espace public aussi pour les seniors : avec plus de bancs, et d'endroits où se reposer.

Nous créerons des toilettes publiques accessibles à toutes et tous : l'espace public sera repensé pour être inclusif et nous ferons en sorte que des sanitaires soient installés dans toute la ville, au-delà des seuls urinoirs. Nous mettrons en place une toilette publique pour 2000 habitant·e·s. De plus, nous ouvrirons le débat sur la création d'un office public des toilettes publiques.

Nous voulons également **sortir du modèle de l'EHPAD** en diversifiant les solutions d'habitat pour les personnes âgées.

Nous développerons notamment :

- des **maisons de la vieillesse ouvertes sur le quartier**, à taille humaine, avec des studios et des espaces partagés, une vie en autonomie, sans surmédicalisation, où les équipements médicaux et les services à domicile sont dans le quartier mais sans médicalisation intégrée à la structure. Cette maison est inspirée du modèle développé par la CNaV ;
- des **habitats partagés entre seniors** choisissant de vivre ensemble ;
- des **projets d'habitat participatif intergénérationnel**, réunissant jeunes, familles et personnes âgées.

Les résidents et leurs familles seront associés à la gestion de ces lieux afin d'éviter toute forme d'infantilisation et de maintenir un ancrage fort dans la vie du quartier.

Nous ferons en sorte de développer via le CCAS des services d'aide afin de favoriser le maintien à domicile.

Enfin, nous garantirons l'accessibilité des logements dans le parc public pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles si elles le souhaitent, avec notamment l'objectif de 100 % de logements accessibles dans le neuf et une politique volontariste sur les ascenseurs dans les immeubles.

Toutes les personnes âgées doivent pouvoir choisir les conditions et leur lieu de vie pour vieillir dignement, sans subir de contraintes matérielles qui les pousseraient à quitter leur logement.